

# Bienvenue dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville de Lannemezan



*Année scolaire*

**2023-2024**

*Belle rentrée !*

# Mot de Robert MONZANI

## Maire adjoint

### En charge de l'Education

Madame, Monsieur, chers parents,

Dans le souci de toujours mieux vous informer sur les services que vous propose la Caisse des écoles, un groupe de travail composé d'élus, de fonctionnaires des services, de représentants de l'Education nationale, de la CAF, de jeunesse et sports, de parents d'élèves a établi ce fascicule. L'objectif est de vous donner les renseignements nécessaires pour vous permettre de gérer au mieux les diverses situations que vous êtes susceptibles de rencontrer lors du parcours scolaire de vos enfants.

Nous l'avons voulu le plus complet possible ; sachez qu'il pourra évoluer en fonction de diverses mesures modificatives du fonctionnement qui pourraient être décidées dans les années à venir.

Ce document sera également mis en ligne sur divers support dématérialisés : site de la mairie de Lannemezan, Facebook de cette même mairie, Environnement Numérique de Travail (ENT) qui sera développé dans tous les groupes scolaires de la ville au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Nous serons heureux de recevoir vos éventuelles remarques pour constituer un document exhaustif et le plus pratique possible.

Vous constaterez également des évolutions majeures dans nos écoles qui visent à améliorer les enseignements et favoriser un Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles (ALAE) dédié à l'épanouissement des enfants...

Veillez croire à notre sincère dévouement pour optimiser notre fonctionnement et favoriser des échanges constructifs et cordiaux.

# Sommaire

I.	PRÉSENTATION DE LA CAISSE DES ECOLES.....	5
II.	INSCRIPTIONS SCOLAIRES.....	7
	1. Présentation des 4 groupes scolaires.....	7
	2. Démarches pour les inscriptions scolaires.....	9
	3. Calendrier scolaire.....	10
	4. Coopératives scolaires.....	11
	5. Education physique et sportive.....	11
	6. Les ATSEM.....	11
	7. Le SMA (Service Minimum d'Accueil) en cas de grève.....	12
III.	INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES.....	13
	1. Démarches pour inscriptions.....	13
	2. PEDT.....	13
	3. Présentation des ALAE .....	14
	4. Aide aux devoirs.....	16
	5. Informations diverses.....	15
	6. Accès portail famille.....	17
IV.	RESTAURATION SCOLAIRE.....	19
	1. Fonctionnement des cantines.....	19
	2. Lieux.....	19
	3. Inscriptions.....	19
	4. Réservation des repas.....	20
	5. Allergies alimentaires (P.A.I.).....	20
V.	PAIEMENTS FACTURES.....	21
VI.	EXTRASCOLAIRE.....	22
	1. Local Jeunes.....	22
	2. Centre de Loisirs.....	23

# I. Présentation de la Caisse des écoles



La Caisse des écoles est un service indépendant, géré par un comité de gestion, présidé par M. le Maire. Bernard PLANO. M. MONZANI, quatrième adjoint du Conseil Municipal, en est le président délégué et veille aux orientations politiques et éducatives de l'enfance et de la jeunesse sur la commune.

Des élections ont lieu chaque début d'année scolaire afin d'élire les membres du comité de gestion. *(Les personnes qui souhaitent faire partie du comité peuvent se faire connaître auprès de la Directrice de la Caisse des Écoles)*

La caisse des écoles gère les inscriptions scolaires et périscolaires des enfants de la maternelle à l'élémentaire. Elle s'occupe également des inscriptions pour la restauration scolaire. C'est la société Elior qui fournit les repas de vos enfants sur les 3 cantines des groupes scolaires : Guérissa, Paul Baratgin et Bourtoulets.

L'entretien des groupes scolaires et des cantines est assuré par des agents de la Caisse des Ecoles.

La Caisse des Écoles est située :

Bâtiment "Services Municipaux " 308, rue Alsace Lorraine

Téléphone accueil : 05.62.99.13.31

Adresse mail : [caissedesecoles@mairie-lannemezan.fr](mailto:caissedesecoles@mairie-lannemezan.fr)

## Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Mercredi  
8h30 à 12h

Fermé le mercredi après-midi

# Représentant Mairie et Pôle administratif

**Adjoint au Maire, Education et Culture**  
M. MONZANI Robert

**Directrice de la Caisse des Ecoles**  
Mme COLIN Claire  
05.62.98.13.32

**Directrice Adjointe**  
Mme DABEZIES Laetitia  
05.62.98.13.33

**Pôle administratif**  
Mme GUCHENS Mathilde  
05.62.99.13.35

**Pôle accueil**  
Mme DUPOUEY Christine  
Mme COLOMES Joëlle

**Référente des Directrices ALAE**  
Mme PRIEUR Agnès

## II. Inscriptions scolaires

### 1. Présentations des 4 groupes scolaires

#### **Groupe scolaire Paul Baratgin**

346 rue Pasteur, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.34.30

Téléphone école maternelle : 05.62.98.05.66

**Directrice du groupe scolaire** : Mme MARTINET Margot

6 classes dont 1 ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaire)

**PS/MS** : Mme MARTINET Margot et Mme LE MARC Laura (ATSEM)

**GS/CP** : Mme GODFROY Béatrice

**CE1/CE2** : Mme VIDAL VILLALBA Anne-Laure

**CE2/CM1** : Mme DUPLAN Virginie

**CM1/CM2** : Mr André Sébastien

**ULIS** : Mme SPRINGAEL Linda et Mme Marie-Hélène LAGURGUE (AESH, Accompagnant des Elèves En Situation de Handicap)

~

#### **Groupe scolaire des Bourtoulets**

474 Boulevard des Tilleuls, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.20.44

Téléphone école maternelle : 05.62.98.10.38

**Directrice du groupe scolaire** : Mme KOUKIDIS Séverine

7 classes dont 1 adaptée du centre "Beau Soleil" (hôpital de jour pour enfants)

**TPS/PS** : Mme GIRON Martha et Mme MARTY Nadège (ATSEM)

**MS/GS** : Mme KRAKOWIAK Isabelle et Mme LATOUR Maryline (ATSEM)

**CP/CE1** : Mme ROMERO Nadège

**CE1/CE2** : Mme ROBBE Géraldine

**CE2/CM1** : Mme SCHOEMAKER Emmanuelle

**CM1/CM2** : Mme KOUKIDIS Séverine

**Classe adaptée** : Mme LAGRANGE Christiane

### **Groupe scolaire du Guérissa**

*365 route du Lande du BOC, 5300 Lannemezan*

*Téléphone école élémentaire : 05.62.98.05.82*

*Téléphone école maternelle : 05.62.98.04.45*

**Directrice du groupe scolaire : Mme LAGLEIZE Pascale**

6 classes dont l'UPE2A (Unité Pédagogique pour les Élèves Allophones Arrivants)

**TPS/PS/MS** : Mme MUR Sandrine et Mme MARTINEZ Sandrine (ASTEM)

**PS/GS** : Mme RIDEL Anne et Mme DASTUGUE Valérie (ATSEM)

**CP/CE1** : Mme LAGLEIZE Pascale

**CE1/CE2** : M. SUERES Michel

**CM1/CM2** : M. PHILIPPE Olivier

**UPE2A** : Mme JOURTAU Véronique

~

### **Groupe scolaire de Las Moulias**

*179 rue de la Cité des Bans, 65300 Lannemezan*

*Téléphone école élémentaire : 05.62.98.38.74*

*Téléphone école maternelle : 05.62.98.10.42*

**Directrice de l'école : Mme Isabelle FOURQUET MASER**

**TPS/PS/MS/GS** : Mme DUFFO Sandrine et Mme BAYLERE Christelle (ATSEM)

**GS/CP** : Mme ESPEISSE Céline et Mme BIEFFEILH Laetitia (ATSEM)

6 classes dont 1 classe ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaires)

**CP/CE1** : Mme AIELLO Patricia

**CE2/CM1** : M. BELIN Pascal

**CM2** : Mme Isabelle FOURQUET MASER

**ULIS** : M. LUVISITTO Éric et Mme GONCALVES Christine (AESH, Accompagnant des Elèves En Situation de Handicap)

## Horaires des groupes scolaires :

### **Groupes scolaires de Paul Baratgin et Las Moulia**

8h45-11h45 / 13h30-16h30

### **Groupe scolaire des Bourtoulets**

9h-12h / 13h45-16h45

### **Groupe scolaire du Guérissa**

9h-12h / 13h30-16h30

Les enfants sont accueillis par les enseignants 10 minutes avant l'entrée en classe le matin et l'après-midi.

## **2. Démarches pour les inscriptions scolaires.**

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2022-2023 dans les écoles élémentaires ou maternelles de la ville ont débuté à compter du mois de mars 2022 jusqu'à fin août 2022 à la Caisse des Écoles. Les parents sont priés de se présenter munis des pièces suivantes :

- Certificat de radiation de l'ancienne école (si enfant scolarisé l'année précédente)
- Livret de famille (volet enfant et parents)
- Carnet de santé de l'enfant (vaccins)
- Justificatif de domicile récent de moins de trois mois
- N° Allocataire CAF ou dernier avis d'imposition
- Assurance responsabilité civile de l'enfant
- Jugement familial (si existant)
- Dérogation scolaire (si choix d'une école différente de celle du quartier)

### 3. Calendrier scolaire

## *Les vacances scolaires*

### Zone C, académie de Toulouse

<b>Rentrée</b>	Le lundi 4 septembre (rentrée des enseignants le vendredi 1 <sup>er</sup> septembre)
<b>Toussaint</b>	Du samedi 21 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023 (au matin)
<b>Noël</b>	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024 (au matin)
<b>Hiver</b>	Du samedi 10 février 2024 au lundi 26 février 2024 (au matin)
<b>Printemps</b>	Du samedi 6 avril 2024 au lundi 22 avril 2024 (au matin)
<b>Pont de l'ascension</b>	Du mercredi 8 mai 2024 au lundi 13 mai 2024
<b>Lundi de Pentecôte</b>	Le lundi 20 mai 2024
<b>Été</b>	Le samedi 6 juillet 2024

#### 4. Coopératives scolaires.

Une coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui sert avant tout à améliorer le quotidien de l'école, à collecter de l'argent pour que les classes puissent faire un voyage, une sortie, ou mener à bien un projet éducatif : autant de choses non inscrites dans les programmes et donc non prises en charge par l'Éducation Nationale ou par la municipalité.

La coopérative est une association loi 1901 dont les adhérents sont les enfants (et non les parents). Les parents ont un statut de membres honoraires. Ils apportent leur appui moral ou matériel aux membres actifs (les enfants).

#### 5. Education physique et sportive



L'enseignement sportif est dispensé par les éducateurs sportifs municipaux, sous la responsabilité de l'enseignant, à raison de 1 créneau de sport par classe par semaine avec l'intervenant.



#### 6. Les ATSEMS

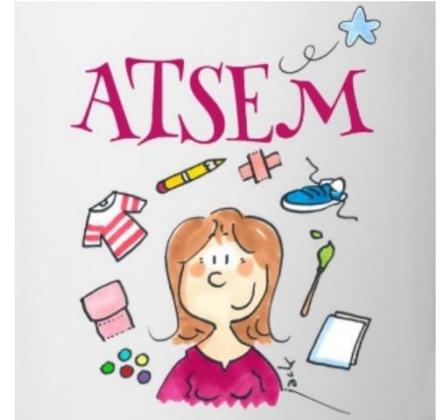
L'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) apporte une assistance technique et éducative à l'enseignant d'une école maternelle (enfants de 2 à 6 ans). Il est chargé de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel utilisé directement par les enfants.

Il participe à la communauté éducative et peut également être chargé de la surveillance de ces enfants dans les cantines et les accueils de loisirs.

Les ATSEM épaulent l'enseignant dans l'accueil du matin des enfants et de leurs parents au sein de l'école (surveillance du portail) et de la classe. Ils veillent à

l'hygiène des enfants en accompagnant le passage aux toilettes et le lavage des mains. Ils jouent un rôle dans l'apprentissage de l'autonomie (habillement, lacets...)

Le midi, sur les écoles de Lannemezan, ils accompagnent les enfants à la cantine parfois avec la présence d'un animateur. Dans la cour, mais aussi à table, les agents aident aussi les plus jeunes dans la prise des repas. Ils sont également amenés à les encadrer sur une partie du périscolaire.



## 7. Le SMA (service minimum d'accueil)

Dans l'éducation nationale, en cas de grève, un accueil des élèves des écoles du premier degré doit être assuré par le personnel enseignant pendant le temps de classe. Au-delà de 25 % de grévistes, la commune peut faire appel à des agents municipaux qualifiés pour assurer cette mission.

En cas de mouvement de grève uniquement Education Nationale, les classes grévistes et non-grévistes restent sur leur école.

Exception : lorsque l'ensemble des enseignants des quatre écoles font grève, le SMA se fait sur 1 seul site.

Objectif :

Le service minimum a été mis en place pour permettre aux parents qui travaillent de pouvoir assurer leur activité professionnelle en cas de grève des enseignants. Aussi, il est demandé aux parents qui ne travaillent pas de garder leur enfant.

# III. Inscriptions périscolaires

## 1. Démarches pour les inscriptions

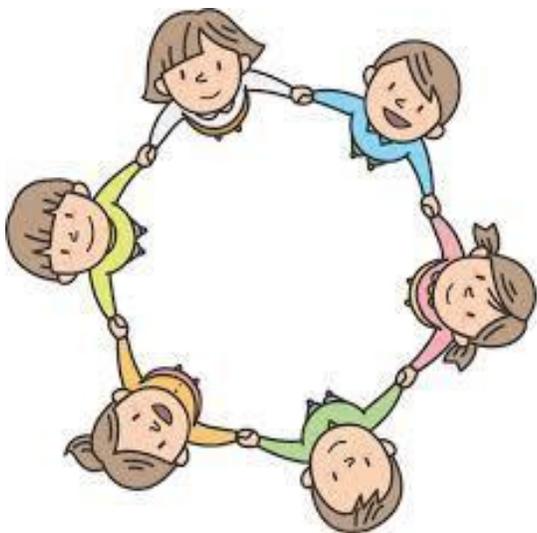
Si vous souhaitez faire bénéficier votre enfant de l'A.L.A.E. (Accueil de loisirs associé aux écoles, vous devez l'inscrire au préalable à la Caisse des Écoles, une fois que l'inscription scolaire est faite.

Pour cela, il faut vous munir de :

- Votre quotient familial ou votre avis d'imposition
- Une copie de l'assurance responsabilité civile de votre enfant.

**Les dossiers doivent obligatoirement être remis à jour avant chaque début d'année scolaire.**

## 2. P.E.D.T (Projet Educatif De Territoire)



Le but du PEDT est de tirer parti de toutes les ressources du territoire et créer des synergies pour organiser une continuité éducative entre le scolaire et le périscolaire.

Le projet est travaillé en amont et en concertation avec la CAF (Caisse des Allocations Familiales), le SDJES (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport), l'Education Nationale, la Mairie, les ALAE (Accueil de Loisirs Associés aux Écoles), le local jeunes, les parents d'élèves, les associations comme le centre de loisirs.

Un nouveau PEDT est mis en place à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 axé sur la citoyenneté et l'enfant.

### 3. Présentation des A.L.A.E (Accueils de Loisirs Associés aux Écoles)

Ce service met à disposition un lieu adapté aux enfants de la maternelle à l'élémentaire. L'équipe d'animation, qui encadre, apporte un regard bienveillant et une écoute professionnelle. Elle propose des projets d'animations tout au long de l'année.

Elles sont mises en place en fonction du projet pédagogique et d'animation établi par l'équipe en début d'année.

Il est assuré par du personnel de la Caisse des Écoles de Lannemezan, avec l'intervention d'un éducateur sportif de la commune sur la pause méridienne.

#### Horaires :

##### **A.L.A.E de Paul Baratgin**

Le matin : L'entrée se fait côté élémentaire dès 7h30 pour tous les enfants jusqu'à 8h, puis à partir de 8h accueil différencié.

Le midi : de 11h45 à 13h20

Le soir : de 17h à 18h15 les enfants peuvent être récupérés en élémentaire.

##### **A.L.A.E des Bourtoulets**

Le matin : l'entrée se fait côté élémentaire de 7h30 à 8h, puis à partir de 8h accueil différencié.

Le midi : de 11h45 à 13h35

Le soir : la sortie se fait sur chaque groupe jusqu'à 17h, puis à partir de 17h jusqu'à 18h15 l'accueil est regroupé en élémentaire.

##### **A.L.A.E du Guérissa**

Le matin : l'entrée se fait côté élémentaire de 7h30 jusqu'à 8h15, puis à partir de 8h15 accueil différencié.

Le midi : de 12h à 13h20

Le soir : la sortie se fait sur chaque groupe jusqu'à 17h, puis de 17h jusqu'à 18h15 l'accueil est regroupé sur la partie élémentaire.

## A.L.A.E de Las Moulias

Le matin : l'entrée se fait côté élémentaire de 7h30 jusqu'à 8h, puis à partir de 8h accueil différencié.

Le midi : de 11h45 à 13h20

Le soir : la sortie se fait sur chaque groupe de 16h30 jusqu'à 17h, puis à partir de 17h jusqu'à 18h15 l'accueil est regroupé sur la partie élémentaire.

### 4. L'aide aux devoirs



L'Aide aux devoirs se déroule le lundi et le jeudi soir sur chaque groupe scolaire de 17h à 18h.

L'enfant nécessitant l'aide est orienté par les enseignants qui prennent alors contact avec les parents et la directrice ALAE via un formulaire. Des temps d'échanges se font entre l'enfant, les parents et la directrice ALAE ainsi qu'entre la directrice ALAE et l'équipe enseignante afin d'évaluer l'évolution de l'enfant.

Des objectifs peuvent être fixés avec l'enseignant afin d'accompagner au mieux l'enfant. Nous précisons qu'il n'y a pas d'obligation de résultat, les parents sont tenus de vérifier les devoirs le soir.

L'inscription à l'ALAE est obligatoire pour bénéficier de l'aide aux devoirs.

### 5. Informations diverses : dépose et reprise de l'enfant :

- Hors ALAE, le midi : Un service de garderie gratuite est proposé aux parents de chaque groupe scolaire jusqu'à 12h15.

Sur le groupe scolaire des Bourtoulets, les parents peuvent ramener leurs enfants à partir de 13h20.

- L'accueil périscolaire se terminant à 18h15, les parents doivent veiller à être ponctuels et à prévenir l'équipe d'animation sur le numéro de téléphone de l'école ou la Caisse des Ecoles si un événement imprévu les retardait. A partir de 18h15, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

- Enfant non repris après l'heure de fermeture : Si cette situation a lieu sur le temps du midi, l'enfant aura la possibilité de déjeuner sur place après appel des

parents. Le temps du midi sera facturé ainsi que le repas. Si cette situation a lieu le soir, après avoir joint toutes les personnes habilitées à venir chercher l'enfant, la gendarmerie sera contactée et prendra les mesures nécessaires afin qu'il soit mis en sécurité.

Aussi, afin d'éviter une telle procédure qui doit rester exceptionnelle, il convient de transmettre à l'école et à la Caisse des Écoles, les coordonnées de plusieurs personnes habilitées à venir le chercher.



**A compter de la rentrée 2023/2024, dans le cadre du PEDT, les accueils périscolaires auront des temps communs entre maternelle et élémentaire en tout début d'accueil pour les matins et en fin d'accueil pour le soir.**

## 6. Accès portail famille

PORTAIL  FAMILLE



<https://lannemezan.fr/fr/rb/287055/portail-famille-5>

Accédez à votre espace privé en ligne à l'aide de votre code d'accès envoyé par mail par le service de la Caisse des Ecoles, 7/7 et 24h/24h.

Vous pouvez réserver l'accueil périscolaire et la restauration scolaire (8 jours à l'avance, délai minimum).

Sachez que vous avez aussi la possibilité d'effectuer vos démarches directement auprès de la Caisse des Écoles de Lannemezan par mail ou par téléphone pour les réservations (adresse, téléphone et horaires d'ouverture notifiés plus haut dans le document).

# TARIFS ALAE ET CANTINE 2023-2024

Les tarifs ALAE et cantine sont votés par le Comité de Gestion.

Désignation du tarif	Quotient familial	Tarif 2023/2024		
Enfants extérieurs à Lannemezan		Matin : 0.55€	Midi : 0.25€	Soir : 0.85€
A	$1050 < Q$	Matin : 0.50€	Midi : 0.22€	Soir : 0.77€
B	$850 < Q \leq 1050$	Matin : 0.45€	Midi : 0.20€	Soir : 0.69€
C	$650 < Q \leq 850$	Matin : 0.40€	Midi : 0.17€	Soir : 0.61€
D	$450 < Q \leq 650$	Matin : 0.35€	Midi : 0.15€	Soir : 0.53€
E et Ramondia	$Q \leq 450$	Matin : 0.30€	Midi : 0.12€	Soir : 0.45€

## Cantine

Désignation du tarif	Quotient familial	Tarif maternelle	Tarif élémentaire
Enfants extérieurs à Lannemezan		4.60€	4.87€
A	$1050 < Q$	4.30 €	4.46 €
B	$851 < Q \leq 1050$	3.62 €	3.88 €
C	$651 < Q \leq 850$	2.98 €	3.23 €
D	$451 < Q \leq 650$	2.35 €	2.62 €
E	$Q \leq 450$	1.76 €	2.03 €

# IV. La restauration

## 1. Fonctionnement des cantines scolaires.

Les repas sont confectionnés par la société Elior.

Pour le repas des enfants des classes maternelles, les enfants sont servis à table. Pour les élèves des classes de CP au CM2, ils bénéficient d'une restauration de self-service. Cela leur permet d'être plus autonomes et de les préparer au collège. Au menu chaque jour, il y a une entrée, un plat, un produit laitier, un dessert et du pain.

Les menus sont composés à 50% de produits bios.

En accord avec la loi Egalim, un repas végétarien est proposé une fois par semaine.

Le menu sans viande permet aux enfants de découvrir les protéines végétales, le goût de légumes avec des féculents peu consommés comme du boulgour, quinoa...

Des menus à thème sont proposés tout au long de l'année scolaire : menu chinois, le menu américain, le repas de Noël ... Des animations en lien avec les repas sont mises en place sur les temps périscolaires pour faire du lien entre les temps d'animation et la cantine. Cela permet de créer une continuité entre les différents temps. Des animations sont aussi proposées par le groupe Elior.

## 2. Lieux

Les élèves des écoles de Paul Baratgin, Bourtoulets, et Guérissa mangent sur place dans leur cantine respective.

Les élèves de l'école de Las Moulias se déplacent sur le site de Paul Baratgin.

## 3. Inscription

Pour bénéficier de ce service, vous devez **inscrire votre enfant** auprès de la Caisse des Écoles.

Cette inscription peut se faire à partir du **10 juillet 2023**. Outre cette inscription annuelle, vous devez réserver vos repas à terme via le portail famille ou auprès de la Caisse des Ecoles

Vous avez la possibilité de visualiser les menus via l'application App' Table. Vous pouvez télécharger l'application sur Android ou si IOS.

Vous y trouverez les menus de la semaine ainsi que les allergènes, en plus de conseils alimentaires et autres informations utiles pour vous et vos enfants.



#### 4. Réservation des repas

Les réservations se font à l'année ou par période via le portail famille ou auprès de la Caisse des Ecoles. Les modifications se font au plus tard une semaine avant la date. Aucune modification ne peut être apportée 8 jours avant la date du repas.

**Pour l'année 2023/2024, les inscriptions pour la cantine se font à partir du lundi 10 juillet 2023.**

#### 5. Allergies alimentaires

Si votre enfant présente des allergies alimentaires, il peut néanmoins déjeuner avec ses camarades. Le repas doit être fourni par les parents et déposé dans un lieu réfrigéré à l'école, à l'arrivée de l'enfant le matin.

Au moment de l'inscription à la Caisse des Écoles, si l'enfant présente des allergies alimentaires, un PAI doit être mis en place entre les parents, l'Education Nationale et la Caisse des Ecoles.

Les frais de restauration sont payables à terme échu chaque mois. Les avis de paiement sont envoyés par le trésor public.

## V. Paiements factures

Afin de régler vos factures d'ALAE et de cantine, vous recevrez à terme échu un avis de paiement de la part du Trésor Public. Pour effectuer les paiements, vous pouvez le faire :

- Par virement bancaire (voir RIB/IBAN ci-après) en précisant le n° d'acte et la collectivité dans la zone « objet/libellé » du virement.
- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, joindre le talon figurant au recto de l'avis de paiement pour servir de référence sans colle ni agrafe en envoyant le tout à l'adresse figurant sur le talon, ne joindre aucun courrier au paiement.
- Par carte bancaire : présentez-vous au guichet d'un centre de finances publiques ou à celui d'un buraliste agréé (voir liste ci-joint) munis du présent avis.
- En espèces : dans la limite de 300 € avec votre avis en vous présentant au guichet d'un buraliste agréé (voir liste ci-après)
- Par télépaiement en ligne : à l'adresse web suivante [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr) en suivant les instructions qui vous sont expliquées

Si vous souhaitez demander des facilités de paiement, merci de vous adresser directement auprès du Trésor Public, **seul habilité** à pouvoir gérer cette demande, à l'adresse suivante : [sgc.lannemezan@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.lannemezan@dgfip.finances.gouv.fr) ou bien au **05 62 40 60 60**

# VI. Les activités extra scolaires

## 1. Le local jeunes

**Directrice** : Mme BELAIR Fabien

**Animateurs** : Mme DUBOE Laurie, M. PEUVION Yohan, M. LACOUDANNE Laurent

**Permanence administrative** :

- En période scolaire du lundi au vendredi de 8h à 12h/13h30 à 17h
- En période de vacances scolaires du mardi au jeudi de 8h à 18h30

Jours d'ouverture :

- Période scolaire :
  - le mercredi de 12h à 17h30,
  - un vendredi soir/mois de 17h à 22h
- Période de vacances : de 8h00 à 18h30

Jours de fermeture :

- les 2 dernières semaines d'août
- les 2 semaines des vacances de Noël

33 rue Michelet, 65300 Lannemezan

Téléphones : 05.62.98.55.39 / 06.17.36.87.58

Mail : [localjeunes@mairie-lannemezan.fr](mailto:localjeunes@mairie-lannemezan.fr)

Site internet : [localjeunes65.wixsite.com/local-jeunes](http://localjeunes65.wixsite.com/local-jeunes)

Instagram/Facebook : localjeuneslannemezan

Le local jeunes est une structure de loisirs sans hébergement qui accueillent des jeunes de 10 ans  $\frac{1}{2}$  à 19 ans. Il propose des activités à la journée (payantes ou gratuites) mais aussi des séjours, des bivouacs, des échanges européens, des chantiers jeunes\*... Il peut accompagner certains jeunes sur le montage d'un projet individuel ou collectif.

Une adhésion à l'année est sollicitée, elle est calculée en fonction du quotient familial de la famille. Pour les jeunes qui sont de "passage" et souhaitent quand même venir, il existe des adhésions à la semaine !!! jusqu'à 2 semaines maximum... Les

personnes qui habitent à l'extérieur de **Lannemezan** peuvent également profiter du **Local Jeunes**. Celles qui résident sur le territoire de la **CCPL** paieront le tarif **Lannemezan**, pour les autres un tarif extérieur sera appliqué (cf. documents à télécharger, grille tarifaire, programme... sur le site internet).

**Pour pouvoir s'inscrire au Local jeunes de Lannemezan, il faut être dans l'année de ses 11 ans, et avoir maximum 19 ans.**

\*Chantier jeunes : Les adolescents accompagnés par les animateurs ont, sur une durée définie, des missions d'intérêt collectif à réaliser (réfection d'un mur en pierre, nettoyage de sentiers, création de jeux...). En contrepartie, pour les remercier de leur investissement, ils ont des activités et/ou séjours proposés à moindre coût (pass'culturel, via ferrata, canyoning, séjour surf à l'océan...). Ces actions pédagogiques les responsabilisent, leur apprennent à construire un projet et les valorisent.

## **2. Le centre de loisirs associatif**

L'ALSH « centre de Loisirs de la ville de Lannemezan » est une association loi 1901 qui a un fonctionnement indépendant de la caisse des écoles. Pour toute question, merci de contacter l'accueil du centre de loisirs.

**Directrice** : Mme MAMER Anne

**Présidente** : Mme DUCLOS Colette

**Trésorier** : M. RAYNAL Daniel

**Secrétaire** : Mme RICHARD Marie-Josée

**Jours de permanence** : lundi, mardi et mercredi

369 rue du 4 septembre, 65300 Lannemezan

Téléphone : 05.62.98.50.84

Mail: [centreloisirslannemezan@orange.fr](mailto:centreloisirslannemezan@orange.fr)

Handwriting practice lines consisting of 18 horizontal dashed lines.